

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

RÈGLEMENT NO 2600

Modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de réduire la vitesse, à 30 km/h, sur la rue de Cheverny, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

LE _____ 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'Annexe « A » du règlement numéro 717 est modifiée par le retrait de la rue de Cheverny, de ladite annexe considérant la réduction de la vitesse permise à 30 km/h.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière